



## MASSACRE AU COLLÈGE

À dire vrai, depuis le temps qu'on attendait une réforme du collège, on avait fini par ne plus y croire. Darcos, un temps, nous avait laissé espérer. Après une réforme de bon sens du Primaire, accompagnée d'un allègement des horaires (la semaine de 4 jours), certes critiquable, mais qui avait eu l'avantage de ne mécontenter ni les élèves, ni les collègues, et de fournir – modestement – un soutien aux élèves les plus faibles, il eût été naturel de poursuivre avec le collège.

Hélas, croyant voir s'ouvrir à lui les plus hautes fonctions de l'État, ce cher ministre crut plus malin de contourner l'obstacle en reniant ses convictions, et de s'attaquer au lycée, qui ne lui demandait rien. Il présenta ainsi une réforme, qu'au SNALC, nous n'avons pas hésité à qualifier de *lycée light*, déclenchant les grèves et manifestations qu'il souhaitait éviter ! Il y laissa son maroquin et ses espoirs de conquête politique. Ainsi qu'une réforme au tapis, que son successeur s'empressa de reprendre en la vidant un peu plus de sa substance, donnant naissance au lycée que nous connaissons : le *lycée du vide*.

C'est donc avec une certaine surprise mêlée, avouons-le, d'une crainte certaine, que nous avons appris que notre médiatique ministre s'emparait de ce dossier brûlant, qui depuis presque quarante ans traînait sur la table sans que quiconque osât s'y frotter. Il faut dire que le diagnostic fut long à poser. **Il y a moins de dix ans encore, il était de bon ton de vanter le succès du collège unique, et de vouer aux gémonies les affreux élitistes qui osaient s'en plaindre et évoquer la baisse du niveau scolaire.** Baisse dont chacun sait qu'elle est pure illusion, puisqu'on en parlait déjà du temps de Socrate et Platon... Depuis, PISA est passé par là, et même Meirieu et ses acolytes ont fini par rendre gorge : l'effondrement du niveau scolaire est une réalité que nul ne songe plus à nier. Quant à y remédier...

Notre jeune ministre, parachutée par le hasard d'un mot de trop craché en fin de repas par son prédécesseur l'été dernier, n'était *a priori* pas la favorite pour se lancer dans cette bataille. Alors, que diable NVB est-elle allée faire dans cette galère ? L'innocence de la jeunesse ? La puissance des convictions ? Le fanatisme idéologique ? Une injonction présidentielle ? L'état du malade, qui exigeait que l'on intervînt avant qu'il fût trop tard ? Quoi qu'il en soit, ne connaissant rien à l'Éducation nationale, il a bien fallu qu'elle s'appuie sur les « experts » qui l'entourent. Experts qui sont, depuis des décennies, les responsables de la situation actuelle.

Ainsi, la réforme fut. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'on n'est pas déçu. Tout y est : le renforcement du rôle du conseil pédagogique, la baisse des horaires, la mort du Latin et du Grec, la liquidation des classes européennes et bilangues, l'interdisciplinarité, la fusion des disciplines (Physique-SVT-Techno, Arts plastiques-Éducation musicale), l'accompagnement personnalisé en classe entière (un *hit* au lycée), et bien évidemment un nouvel acronyme, sans lequel une réforme n'en est pas vraiment une : **E.P.I.**, pour « enseignements pratiques interdisciplinaires ». **Ces EPI sont-ils la promesse de futures récoltes ?** L'avenir le dira, mais si l'on en croit les modestes moissons des TPE, qui leur ressemblent fort, il est permis d'en douter.

Selon le Ministre, cette réforme « doit permettre aux élèves de sortir de l'abstraction, de mettre en pratique, de décroquer et faire des expériences pratiques. » Et il est vrai que l'enseignement au collège est d'une abstraction redoutable pour **certains** élèves. Mais l'est-il pour tous ? Combien d'entre eux ont-ils le sentiment que les programmes manquent de substance, que les cours n'avancent pas assez vite ? Faut-il, eux aussi, les priver de savoirs consistants ? Quant aux expériences pratiques, elles demandent du matériel et des effectifs réduits, mais en aucun cas une déstructuration radicale de l'enseignement !

En définitive, **notre ministre, qui pouvait s'appuyer sur l'excellent projet de collège modulaire présenté par le SNALC en 2013, a préféré appliquer la fameuse doctrine des Shadoks : plus ça rate et plus on a de chances que ça marche...**

suite page 2

Directeur de publication

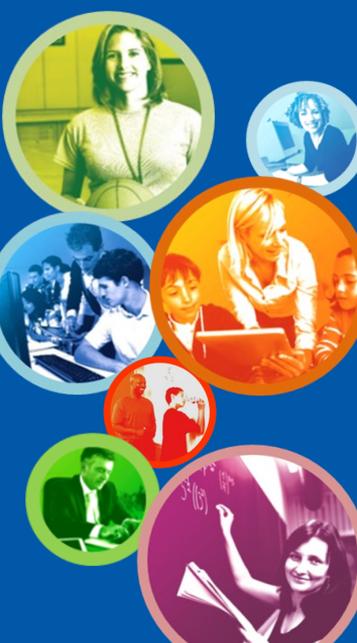
Franck MOULS  
6, rue de Beaune

45340 BORDEAUX EN GÂTINAIS

Imprimeur

Veoprint

4, rue de Courcelles  
75008 PARIS



Elle nous soulage du collège unique en créant non pas un collège uniforme, mais **des** collèges uniformes. Et c'est là le plus ahurissant : en laissant une marge de manœuvre aux établissements afin qu'ils s'adaptent à leur public, mais sans autoriser de filière ni de classe de niveau, **cette réforme va accentuer les différences entre établissements au détriment des élèves travailleurs et motivés des zones difficiles.** Mais peut-être est-ce, finalement, l'objectif inavoué ?

Loïc VATIN, Président académique

## Oh...torité !

Je vous parle d'un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître puisqu'il remonte – *horresco referens* – au siècle dernier. En ce temps lointain, l'École allait de progrès en progrès.

Jugez plutôt : les lycées et les collèges se devaient d'être ouverts (ouverts à quoi ? ouverts à tout... et à tous) ; une classe silencieuse était « une classe qui s'ennuie » (sic) ; il ne fallait surtout pas exiger d'excuses d'un élève ayant commis une incivilité, car cela aurait déjà constitué une punition (re-sic)...

L'élève (ou plutôt *l'apprenant*) était par nature aussi savant que le maître ; toute note inférieure à la moyenne était forcément traumatisante ; l'orthographe ? Discipline inutile, sinon à la sélection bourgeoise ; les programmes ? Toujours encyclopédiques, donc élitistes ; les chefs d'établissement et l'Administration académique avaient pour consigne d'étouffer les incidents, quitte à désavouer les collègues trop sourcilleux ; etc.

Bref, nous vivions – parfois sans que nous nous en rendissions compte – dans un *nirvana* pédagogique sans égal en Europe et dans le monde.

Las ! **Quelques 17 morts et moult décapitations plus tard, le sens de l'Histoire a semblé s'être inversé.** Le nirvana s'était apparemment mué en enfer sur terre. Et revoilà le respect, la discipline, l'autorité qui repointaient le bout du nez. Pourquoi pas la politesse, les connaissances, et le par-cœur, tant qu'à faire ? Pour les notes – qui étaient encore sur la sellette il y a peu – c'est déjà fait, le ministre ayant enterré le rapport sur l'évaluation avant même sa parution...

Pourquoi pas, aussi, le retour des réacs de tout poil au détriment des pédagogistes, même dépourvus de poils ? La phrase de morale inscrite au tableau, la dictée et le cours de grammaire ? Et puis une véritable instruction civique, peut-être ?

Mais, hélas, **les « progressistes », brièvement éclipsés par l'éclat des armes, n'ont pas attendu longtemps que leur heure revienne. Le projet de réforme du collège en témoigne assez !**

Gérard TAFFIN, ancien Président académique

## LE SNALC-CRÉTEIL À VOTRE SERVICE

 <http://snalc.creteil.free.fr>

### Président

Loïc VATIN

 07 82 95 41 42

 snalc.creteil@gmail.com

### Trésorière

Damienne VATIN

93, avenue Mendès-France

94880 NOISEAU

### Gestion académique

Loïc VATIN

*Voir ci-dessus*

Olivier DURAND

 09 63 65 71 95

 snalcdurand@orange.fr

Émilie LOUIS-BOUZID

 01 46 74 00 64

 louisbouzid.snalc@gmail.com

Alain ERDELY

 06 73 74 86 19

 alain.erdely@ac-creteil.fr

Franck MOULS

 06 22 91 73 27

 snalc.mouls@orange.fr

### Stagiaires

Ludovic GELLÉ

 ludovic.gelle@ac-creteil.fr

## CONGRÈS ACADÉMIQUE DE SUCY-EN-BRIE



La section académique du SNALC-Créteil (S3) a tenu son congrès d'élection le 31 mars à Sucs-en-Brie. En présence de Laurent Marconcini (Trésorier national), Jean-Rémi Girard (Secrétaire national à la Pédagogie) et Pierre Fleury (Administrateur général), les adhérents présents ont procédé à l'élection du nouveau Bureau Académique, qui compte désormais 21 membres !

Auparavant, **Jean-Rémi Girard** avait exposé en détail la [calamiteuse réforme du Collège](#) qui se profile pour la rentrée 2016, et dont le SNALC demande le retrait pur et simple. **Espérons que la grève et les manifestations du mardi 19 mai susciteront une mobilisation à la hauteur de la menace !**

Après un repas amical servi par les élèves du Lycée Montaleau, **Laurent Marconcini** a évoqué la montée en puissance et la représentativité toujours plus grandes du SNALC, et **Pierre Fleury** a souligné la qualité des relations qui existent entre le S3 Créteil et le siège national (S4), ce qui permet des échanges fructueux profitables à tous.

Marie-Hélène BURNOUF-HIERHOLTZ, Secrétaire académique



## Documentalistes : enfin la reconnaissance pédagogique ?

À lire le [Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré](#) paru sur Legifrance.gouv.fr -JORF n°0194 du 23 août 2014, on se prend à espérer et peut-être même à y croire !

Je cite l'article 2 III : « Par dérogation aux dispositions des I et II du présent article, les professeurs de la discipline de documentation et les professeurs exerçant dans cette discipline sont tenus d'assurer :

- un service d'information et documentation, d'un maximum de trente heures hebdomadaires. Ce service peut comprendre, avec accord de l'intéressé, des heures d'enseignement. Chaque heure d'enseignement est décomptée pour la valeur de deux heures pour l'application du maximum de service prévu à l'alinéa précédent ;
- six heures consacrées aux relations avec l'extérieur qu'implique l'exercice de cette discipline. »

Sachant que les horaires actuels des documentalistes sont de 30 heures auprès des élèves plus 6 heures pour les relations extérieures (Bibliothèques locales, rencontres avec des partenaires extérieurs comme des professeurs des écoles...) et qu'ils renvoient aux 18 heures comptées 36 (préparation de cours et corrections de copies) pour les autres certifiés.

Faisons, si vous le voulez bien, le point sur la **situation actuelle**. Le CAPES de documentation a été créé récemment (en 1989) et l'agrégation réclamée, elle, ne l'a jamais été.

Jusqu'alors les nombreuses activités pédagogiques – puisque pédagogues il y a – menées auprès des élèves, telles que l'initiation à la recherche documentaire, la participation à la semaine de la presse, la préparation à l'épreuve histoire des arts (HDA) du Brevet des collèges, les TPE... faisaient partie des 30 heures dues et ne comptaient pas 2 heures comme dans toutes les autres disciplines. Il faut croire qu'elles ne demandaient aucune préparation de cours ni aucune correction.

N'oublions pas le paradoxe de notre double fonction : professeur et bibliothécaire. **Fonction à laquelle, certains d'entre nous, pourraient ajouter « annexe de la permanence surchargée » ; il suffit pour cela de constater le mécontentement de certaines « vies scolaires » lorsque pour une raison ou une autre le CDI se trouve fermé.**

Par ailleurs, la préoccupation de nos chefs d'établissement est – à juste titre – celle d'une ouverture maximale des CDI qui peut être contradictoire avec une demande souvent croissante d'activités pédagogiques ayant parfois lieu dans une salle spécialisée autre que le CDI.

Le problème est actuellement plus ou moins masqué par l'assistance d'un poste de CUI attribué aux CDI... et nous venons d'apprendre que le Rectorat de Créteil aurait décidé une diminution drastique de ces postes accordés aux établissements, afin d'augmenter ceux des AVS. Ne faisant, ainsi, qu'aggraver la situation des CDI. Nous ne contestons, bien sûr, pas l'utilité de ce dernier type de postes, mais pourquoi déshabiller Pierre pour... ?

**Revenons au décret ci-dessus applicable à la rentrée 2015.** Il serait donc une réelle avancée pour la profession et la réelle reconnaissance pédagogique tant attendue... mais mettrait, aussi, en lumière la contradiction entre les deux fonctions documentaliste et bibliothécaire. En limitant, de fait, les heures d'ouverture des CDI réduites d'autant d'heures d'enseignement effectuées.

Notre métier récent, par rapport aux autres disciplines, cherche encore aujourd'hui une définition claire. **Le SNALC à l'origine de ces nouvelles dispositions tente de le faire et s'interroge avec inquiétude sur ce qu'il adviendra du texte** dans le décret d'application attendu – d'après Légifrance – le 31 août 2015.

Les documentalistes se demandent avec lui : **L'Éducation nationale sera-t-elle à la hauteur de ses ambitions, celles de former à un regard critique face à la masse d'informations véhiculées par les nouvelles technologies ?**

Patricia MAYEUR, Membre du Bureau académique de Créteil

### 97<sup>ème</sup> congrès national du SNALC, Porto Vecchio, 27-30 avril

Il s'agissait cette année d'un congrès d'élection pour renouveler la composition du Bureau National et des différentes commissions. Notons, parmi les nouveautés marquantes de ce congrès, la réélection de **François PORTZER** au siège de président national, et l'élection de notre président académique, **Loïc VATIN**, au Bureau National.

Nous saluons, en revanche, le départ du Bureau National de nos collègues cristoliens **Nolwenn LE BOUTER** et **Emmanuel PROTIN**, en les remerciant pour le travail de qualité accompli au bénéfice du SNALC durant la mandature 2012-2015.

Ce congrès a aussi été l'occasion de présenter notre nouveau logo, dans la continuité de la modernisation de notre charte graphique inaugurée l'an dernier. Voici, de bas en haut, l'évolution de nos logos au cours du temps.



## POUR UN ENSEIGNEMENT DU CODAGE A L'ÉCOLE



Notre ministère a lancé une grande « concertation sur le numérique pour l'éducation ». Sur le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr), on est content d'apprendre que « les acteurs de la communauté éducative, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises » sont invités à « contribuer à cette concertation ». Ça en fait, de la contribution !

Heureusement, nous sommes pris par la main et invités à réfléchir autour de cinq thématiques dont je vous épargne ici la fastidieuse énumération. Las ! J'ai eu beau chercher, nulle part n'émerge ce qui me paraît pourtant comme le plus important : une approche rationnelle de l'outil informatique. **Comment, en effet, ne pas aborder l'enseignement du codage à l'école ?**

Depuis les années 80 et la vaine tentative d'introduire la programmation dans le système scolaire français (avec la collaboration de Thomson et ses modèles MO5 et TO7), **l'informatique n'a été appréhendée par notre ministère que sous son aspect utilitaire**. Côté enseignants, on s'en sert pour entrer les notes, rédiger les appréciations, gérer les absences ou les cahiers de texte, ou encore remplacer le tableau grâce à la généralisation programmée de l'usage des TNI. Côté élèves, au collège, on fait des recherches (consistant le plus souvent à copier/coller des articles de Wikipedia), on retouche des images en Arts Plastiques, dans le meilleur des cas on manipule la 3D en Technologie...

Or, l'informatique n'est plus simplement une affaire de bureautique, le champ d'application grand public qui n'est en fait que la partie émergée de l'iceberg. Sa présence dans les voitures, l'électro-ménager, la domotique ne relève plus de la science-fiction depuis plusieurs années. Usage industriel, militaire, ludique... **Pan après pan, nos vies individuelles et collectives s'articulent inéluctablement autour des ordinateurs et de leurs capacités de calcul inouïes.**

Pourtant la nature de la relation entre l'utilisateur et la machine, que ce soit dans le cadre personnel ou professionnel, relève en fait de la pensée magique. Ces objets-totems devenus multimédia, dont le contenu est stocké dans un « nuage », échappent à notre compréhension et à notre contrôle, pauvres Prométhées que nous sommes. Des termes techniques sont employés à mauvais escient (le cas du vocable « mémoire » en étant l'exemple le plus frappant, puisqu'on confond généralement la quantité de mémoire vive avec la capacité du disque dur) tandis qu'on s'habitue à l'usage quotidien d'outils relevant de la plus haute technologie, un smartphone contenant par exemple autant de puissance de calcul que tous les ordinateurs réunis de la NASA en 1969.

Nul ne peut en fait prédire jusqu'à quel point le champ d'application va s'étendre ; il n'est que dans la littérature d'anticipation que l'on peut trouver les projections les plus convaincantes ! **À moins d'une révolution culturelle, nous ne pourrions nous soustraire à une utilisation toujours plus intensive de ces machines, quand bien même nous n'avons pas une idée claire et précise de la façon dont elles fonctionnent.** Seul le codage et son corollaire l'algorithmique, permettent d'appréhender concrètement cette question.

Ces disciplines ne sont enseignées en France que dans un cadre artisanal, sans programme consistant, et parfois – pénurie de salles équipées et fonctionnelles aidant – sans ordinateur ! Un jeune qui souhaite s'y former sérieusement doit par conséquent se débrouiller seul. Évidemment, les ressources ne manquent pas sur internet et, au niveau local, bien des enseignants (dont votre serviteur) s'activent, mais ces initiatives individuelles ne doivent pas masquer la candeur et l'incompétence avec lesquelles notre ministère de tutelle aborde, comme dans bien d'autres domaines, cette question pourtant cruciale.

Il ne fait guère de doute, à mes yeux, que **le codage a pour vocation de devenir une matière à part entière**. Dès l'école primaire, on pourrait en apprendre les notions de base à l'aide d'outils gratifiants et parfaitement adaptés, tels le logiciel gratuit et francisé *Scratch*. Au collège pourraient alors être abordés différents langages de programmation et leurs diverses applications qui seront, ne l'oublions pas, toujours plus familières à nos élèves. Le lycée serait enfin le lieu de la détermination dès la Seconde, comme c'est le cas pour d'autres matières.

Le codage et l'algorithmique étant avant tout affaires de logique et de rigueur, les bénéfices pédagogiques pour les élèves seraient nombreux, mêmes pour les plus en difficulté ; pour ces derniers, on trouverait peut-être là un moyen de les motiver malgré tout, tant est fort l'attrait de l'informatique et ses produits dérivés sur les jeunes. De plus, **la transversalité, chère à certains, est garantie car outre les relations les plus évidentes (mathématiques, anglais), bien des situations pédagogiques peuvent faire l'objet d'un programme ou d'un algorithme.**

Bien entendu se pose alors la question de l'enseignant : en primaire, le professeur des écoles peut être formé rapidement et efficacement à l'usage de logiciels tels que *Scratch*, et les progressions pédagogiques sont d'ores et déjà disponibles gratuitement sur internet. Pour le secondaire, il faudrait inventer un CAPES « Algorithmique et codage », en concevoir le programme et organiser la redistribution horaire des matières. **Le chantier peut sembler pharaonique, mais les enjeux liés à cette question, économiques, industriels aussi bien que stratégiques, ne peuvent plus être ignorés.**



Philippe FARAUT, Membre du Bureau